
Siège :
Ministère de l'Éducation Nationale
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Secrétariat
30, avenue Félix Faure – 75015 PARIS

Défense et Illustration de la langue française Concours 2006-2007

avec la participation de la Délégation générale à la langue française
et aux langues de France

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES CLASSE DE CM2

<h3>ÉPREUVES DE COMPOSITION FRANÇAISE</h3>

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école voudront bien adresser au président de la section de leur département **la meilleure copie de chaque classe de CM2** de leur établissement.

Ainsi qu'une précédente circulaire l'a mentionné, les travaux se feront sur des sujets libres proposés par les enseignants.

Avec l'accord de Mmes et MM. les Inspecteurs d'Académie, les sections départementales de l'AMOPA sont les relais de la diffusion des épreuves auprès des Inspecteurs de l'Éducation Nationale du premier degré, qui voudront bien présenter le concours aux directeurs d'école. Ceux-ci, à leur tour, informeront leurs collègues enseignants.

Tous les travaux qui seront soumis à l'examen des jurys seront exécutés en classe, donc en temps limité.

Le Jury national, présidé par M. l'Inspecteur général AUBA, examinera les copies sélectionnées par les jurys départementaux et retiendra un certain nombre de travaux jugés les meilleurs.

**DATE LIMITE DE REMISE DES TRAVAUX AUX PRÉSIDENTS DES SECTIONS
(par la voie des directeurs d'école)
le 30 mars 2007**

Tous les travaux devront porter avec précision sur la première page :
les nom et prénom de l'auteur, le nom et l'adresse de l'établissement.

Adresse de la section (cachet) :